

**PORTANT TARIFICATION DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ « ORGANISATIONS INTERNATIONALES (O.I.) ET SUDS »,**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération n°2024-05-31-05 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 05 mai 2024 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La tarification de l'École d'Été « **Organisations internationales et Suds** », sous la direction de **Mélanie ALBARET**, Professeur de science politique, Centre Michel de L'Hospital CMH UR 4232, du 26 au 30 juin 2024 à Super-Besse (au « Buron de la Ville de Clermont-Ferrand »), est fixée comme suit :

CATÉGORIES	TYPES D'INSCRIPTIONS	TARIFS
<b>Intervenant(e)</b> de l'École d'Été 2024 « OI et Suds »	Inscription sur sélection de candidature et réservée aux candidats sélectionnés pour l'École d'Été 2024 « OI et Suds »	0 € HT 0 € TTC
<b>Auditeur/trice</b> - Personnel de l'UCA : enseignant(e), chercheur/se, membre de laboratoire, ATER, doctorant(e) contractuel(le), post-doctorant(e), personnel administratif/ve		0 € HT 0 € TTC
<b>Auditeur/trice</b> - Étudiant(e) inscrit(e) à l'UCA ou récemment diplômé(e) de l'UCA depuis moins de 3 ans : doctorant(e), jeune docteur(e) depuis moins de 3 ans, masterant(e), diplômé(e) de master depuis moins de 3 ans - Candidat(e) à un contrat doctoral de l'ED 245 SEJPG-UCA pour la rentrée 2024		0 € HT 0 € TTC
<b>Auditeur/trice</b> - Étudiant(e) inscrit(e) à l'Université de Montréal (UdeM) ou inscrit(e) à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) - Diplômé(e) de master de l'UdeM ou de l'UQÀM depuis moins de 2 ans ou jeune docteur(e) depuis moins de 2 ans de l'UdeM ou de l'UQÀM		0 € HT 0 € TTC
<b>Auditeur/trice</b> - Autres ne relevant pas des catégories précédentes		136,36 € HT 150 € TTC
<b>Accompagnant(e)</b> d'intervenant(e) ou d'auditeur/trice sélectionné(e)		136,36 € HT 150 € TTC

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD

 

Le 28 novembre 2024

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*